

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE SOULCE
DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2013, A 20H00, A LA HALLE
DE GYMNASTIQUE, A SOULCE**

Ordre du jour :

1. Désignation du président de l'assemblée.
2. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 12.06.2013.
3. Décider de l'acquisition du feuillet d'immeuble no 1128 du ban de Souлке, sis au lieu-dit «Pâturage de l'Eve», en nature de forêt, de pâturage boisé et de chemin et d'une contenance de 11281 m². Voter le crédit nécessaire, soit Fr. 10'000.-, à financer par un prélèvement sur les fonds forestiers.
4. Divers et imprévu.

Bureau de l'assemblée :

Président	:	M. Pascal Crétin, 1960
Secrétaire	:	M. Claude Crevoisier
Scrutateurs	:	MM. Christophe et Gérard Crétin
Nombre d'ayants droit présents	:	06
Convocation	:	publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 42 du 27 novembre 2013 et envoi d'un tous-ménages

Il est 20h00 lorsque M. Guy Meier, responsable du dicastère des pâturages et des forêts à la commune de Haute-Sorne, ouvre l'assemblée en saluant et remerciant les ayants droit présents.

1. Désignation du président de l'assemblée

Sur proposition émanant des ayants droit présents, M. Pascal Crétin est nommé tacitement comme président de l'assemblée de ce jour.

M. le Président s'assure alors que le droit de vote des personnes présentes n'est pas contesté. Il invite par ailleurs l'assemblée à faire des propositions pour la nomination de deux scrutateurs.

A l'issue d'une courte discussion, MM. Christophe et Gérard Crétin sont désignés comme scrutateurs. Ces personnes procèdent ensuite au comptage des ayants droit présents. Au total, ceux-ci sont au nombre de 06.

M. le Président donne ensuite connaissance de l'ordre du jour et constate que son ordonnancement n'est pas remis en question.

2. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 12.06.2013

Lecture est donnée du P.V. de l'assemblée du 12.06.2013. Celui-ci, rédigé par M. Claude Crevoisier, secrétaire des affaires bourgeoises, est approuvé tacitement avec remerciements à son auteur.

M. le Président fait alors part de sa déception par rapport à la faible participation à l'assemblée de ce jour.

3. Décider de l'acquisition du feuillet d'immeuble no 1128 du ban de Soulce, sis au lieu-dit «Pâturage de l'Eve», en nature de forêt, de pâturage boisé et de chemin et d'une contenance de 11281 m2. Voter le crédit nécessaire, soit Fr. 10'000.-, à financer par un prélèvement sur les fonds forestiers.

M. le Président présente ce point de l'ordre du jour et communique en résumé ce qui suit.

Le feuillet d'immeuble no 1128 est sis au lieu-dit «Pâturage de l'Eve». Pour s'y rendre, il faut prendre la direction «Les Planchettes». Il est en nature de forêt, de pâturage boisé et de chemin. Sa contenance est de 11281 m2.

Son propriétaire est d'accord de le céder à la Bourgeoisie de Soulce pour le prix de 9'000 francs. A cette somme, il convient d'ajouter les frais d'acte, lesquels sont estimés à 1'000 francs.

La commission bourgeoise, à l'unanimité de ses membres, recommande d'acquérir ce feuillet. La dépense y relative sera financée au travers d'un prélèvement sur les fonds forestiers. La fortune de ces derniers s'élève au 31 décembre 2012 à 161'000 francs environ.

M. le Président ouvre ensuite la discussion.

Mme Madeleine Crétin demande qui est propriétaire du feuillet d'immeuble no 1128.

M. le Président lui répond que M. Joseph Buchwalder, Delémont, est inscrit comme propriétaire de ce feuillet au Registre foncier.

Constatant qu'aucune autre personne ne souhaite s'exprimer, M. le Président invite les ayants droit à passer au vote.

Ceux-ci, à main levée, approuvent unanimement l'acquisition du feuillet d'immeuble no 1128. La dépense y relative, soit 10'000 francs, sera couverte par un prélèvement sur les fonds forestiers.

M. Guy Meier précise que la mise en œuvre de la décision prise par l'assemblée bourgeoise est subordonnée à sa ratification par le Conseil général de Haute-Sorne.

4. Divers et imprévu

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Madeleine Crétin : Qu'en est-il du projet de réfection de la loge de Folpotat ?

M. Guy Meier : Un crédit de 90'000 francs a été voté à cet effet par le Conseil général lors de sa séance du 10 décembre 2013.

Les travaux débiteront en principe au printemps prochain. Un débit de boisson est à l'étude. Le futur locataire devra participer au financement de ce dernier. Il est prévu d'installer des cellules photovoltaïques sur la toiture afin de fournir de l'énergie électrique.

Mme Rose-Marie Allemann, responsable du dicastère des bâtiments, est chargée du suivi de ce dossier.

M. Pascal Crétin : Le crédit voté par le Conseil général permettra de financer une première étape de travaux.

M. Guy Meier : les contraintes liées à l'aménagement d'une buvette sont nombreuses. La commission bourgeoise est ouverte à la discussion. Elle s'engage à examiner toutes les propositions qui lui seront faites.

M. Christophe Créatin : Seuls des travaux de base seront exécutés dans un premier temps.

Mme Madeleine Créatin : La commission bourgeoise est invitée à faire preuve d'une grande motivation dans ce dossier.

M. Pascal Créatin : Le projet ne doit pas être surdimensionné au départ. Je profite de l'occasion pour demander une minute de silence en l'honneur de M. Joseph Prince, bourgeois émérite de Soulce, qui nous a quittés récemment.

Mme Madeleine Créatin : Je trouve que le sapin de Noël installé à Soulce est insuffisamment illuminé. D'autre part, je me permets de signaler que des arbustes croissent dans le mur qui borde le ruisseau du Folpotat, en amont du pont qui enjambe ce cours d'eau. Enfin, je remercie l'autorité communale pour la pose d'un éclairage à hauteur de ce pont.

M. Guy Meier : Je suis intervenu récemment dans le cadre d'une séance du Conseil communal au sujet du sapin de Noël. Un effort sera fait pour 2014. Concernant les arbustes, la voirie communale sera invitée à les couper.

M. Pascal Créatin : Une séance a eu lieu ce jour à Soulce pour discuter de l'aménagement d'une nouvelle zone à construire. Des tractations à ce sujet sont actuellement en cours avec la Paroisse catholique romaine de Soulce. M. Gérard Ruch est porteur du dossier au niveau de la commune de Haute-Sorne. L'autorité communale appuiera tout projet dans ce sens.

M. Guy Meier a été nommé vice-maire de la commune mixte de Haute-Sorne pour 2014.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président, non sans avoir remercié préalablement les personnes présentes ainsi que les intervenants et leur avoir souhaité un bon retour dans leur foyer, lève l'assemblée. Il est 20h45.

Au nom de l'Assemblée

Le président : Le secrétaire

P. Créatin C. Crevoisier